



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/52

Objet : Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2025

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage : 15 novembre 2024

Date de réunion : 21 novembre 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt et un novembre à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h12), Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe (à partir de 20h09), M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. MERCIER Michel, M. ROZIER Raphaël qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absents : Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h11) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h08)
Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

I MERONI et Jean-Jacques BESSON donnent lecture des propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est précisé que les agents travaillant à la commune de BAGE-DOMMARTIN bénéficient de 50% sur les tarifs des salles (salles, sono) une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 comme proposé par Monsieur le Maire, suivant les tableaux détaillés joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/11/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20241121-2024-52-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

TARIFS COMMUNE EUROS/TTC 2025

Notes importantes pour les associations :

Les associations communales et intercommunales peuvent bénéficier des salles municipales, gratuitement, pour leurs réunions de bureau et assemblées générales.

Ces mêmes associations bénéficient des salles municipales, pour leurs événements et manifestations, gratuitement dans la limite de 4 manifestations par an (au-delà, le tarif ci-dessous s'applique).

En hiver **, une participation forfaitaire au chauffage s'applique, selon la salle, suivant le tarif ci-après.

* Tarif été : en dehors de la période du tarif hiver

** Tarif hiver : de la remise en route des chaudières à l'arrêt des chaudières

	Année 2025
CAUTION ET ARRHES	
Caution salle	500 €
Caution ménage : salle et abords	100 € (forfait)
Caution avec sono et/ou vidéoprojecteur	1 000 € (forfait)
Arrhes à verser lors de la réservation en mairie (encaissé si annulation moins de 15 jours avant la location)	50 €

TARIF HORAIRE DES SALLES (pour les associations) (pour les engagements annuels)	Tarif été €/H	Tarif hiver €/H
Tarif salle des fêtes	4,90 €	8,00 €
Tarif petites salles	3,20 €	5,30 €
Tarif SONO associations 20% du tarif été/jour d'utilisation		

Tarif ménage à l'heure	30,00 €
-------------------------------	----------------

SALLE DES FETES COMPLETE BAGE-LA-VILLE (bar + cuisine + scène - 180 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et événements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	58 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	316 €	372 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	632 €	688 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	746 €	802 €
Supplément forfaitaire pour utilisation de la sono (sauf dans le cadre des 4 manifestations par an pour les associations des Trois BAGE-DOMMARTIN)	45 €	
Supplément forfaitaire pour vidéoprojecteur	45 €	

SALLE DES FETES PARTIELLE BAGE-LA-VILLE (Bar + cuisine - 50 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et événements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	32 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	202 €	234 €
Particulier ou association extérieure à BAGE-DOMMARTIN	312 €	342 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	475 €	506 €

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20241121-2024-52-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

SALLE DE RECEPTION BAGE-LA-VILLE (côté mairie avec cuisine - 100 personnes)	Année 2025	
	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	54 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	220 €	271 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	359 €	411 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	524 €	576 €

SALLE POLYVALENTE DE DOMMARTIN (150 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
	Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	143 €	197 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	370 €	423 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	540 €	595 €

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise de BAGE-DOMMARTIN	123 €	153 €
--	-------	-------

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise extérieur(e) de BAGE-DOMMARTIN	210 €	241 €
---	-------	-------

TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE et REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU CASSE :	
Le couvert complet (assiettes, verres, couverts) par convive	0,60 €

Paiement de la perte ou de la casse	
Assiette (petite ou grande)	3,62 € pièce
Bol	3,62 € pièce
Carafe (vin ou eau)	2,58 € pièce
Coupelle	3,62 € pièce
Couteau de table	2,58 € pièce
Cuillère à café	1,55 € pièce
Cuillère à soupe de table ou de service	1,78 € pièce
Fourchette de table ou de service	2,58 € pièce
Plat ou légumier en inox, pot à eau	18,24 € pièce
Ramequin	1,15 € pièce
Saladier en verre	5,82 € pièce
Tasse à café	2,58 € pièce
Verre	1,80 € pièce

	Année 2025
Perte ou casse de clés	53 €
Toute casse ou dégradation de bien mobilier ou immobilier sera facturée selon devis	

	Année 2025
CIMETIERE	
Concessions cimetièrè (simple = surface 2 m2)	
- 15 ans	110 €
- Trentenaire	193 €
Columbarium ou cavurne 15 ans	424 €
Columbarium ou cavurne 30 ans	683 €
Jardin du souvenir	132 €

	Année 2025
DROITS de PLACE BAGE-DOMMARTIN	
par passage sur la commune	

Fête foraine :

Manège auto-scooter (2 camions et 2 caravanes)	95 €
Manège enfantin, mini-scooter (1 camion et 1 caravane)	50 €
Tir, vente à emporter ou autre	25 €
surface inférieure à 3 ml	forfait de 15 €

Marché / vente régulière :

étal (électricité comprise)	1,50 €/ml/jour
Camion vente, atelier, ambulant (électricité comprise)	5,15 € /jour

Vente ponctuelle :

étal (électricité comprise) - facturation minimale de 3ml	5 €/ml/jour
Camion vente, atelier, ambulant (électricité comprise)	15 €

Stationnement :

Caravane supplémentaire (forfait emplacement)	forfait de 5,30 €
Caravane supplémentaire (électricité forfait jour)	2,90 €/ jour
Bal	63 €

Si coût < à 15,00 €, forfait de 15,00 € facturé

	Année 2025
DIVERS	
Photocopie A4 Noir et Blanc	0,20 €
Photocopie A4 Couleur	0,25 €
Photocopie A3	Tarifs A4 x 2
Photocopie pour les associations communales	Tarifs / 2
Chauffage "Club Amitié BAGE" (tarif pour l'année du 01/01 au 21/12)	200 €
Location de la motofaucheuse par jour et uniquement pour les collectivités	80 €